

Avis n° 2025/09
relatif à l'accréditation de
Université de technologie de Troyes
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Université de technologie de Troyes
Sigle :	UTT
Type :	Public
Académie :	Reims
Sites de l'école :	Troyes, Reims, Nogent

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/10

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Systèmes numériques, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année, sur le site de Troyes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université de technologie de Troyes ;
- Vu le rapport établi par Rémy THIBAUD (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (corapporteur), Francis ALLARD (expert), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel, sur le site de Troyes	FISEA	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique, sur le site de Troyes	FISEA	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Systèmes numériques, sur le site de Troyes	FISEA	2026	2027-2028	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place un plan d'actions pour poursuivre l'augmentation du taux d'intervenants issus du monde socio-économique dans les formations, afin d'atteindre les attendus du référentiel R&O de la CTI ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche qualité en l'élargissant à toutes les activités de l'établissement ;
- Renforcer le processus d'amélioration continue des formations en assurant un retour systématique aux élèves ;
- Poursuivre la politique de développement de l'établissement vers l'international tout en promouvant son image et en développant une offre de formation en langue anglaise.

Pour les FISEA

- Evaluer, avec les employeurs, l'évolution des modalités de suivi des alternants en période entreprise, pour assurer la cohérence entre des attendus de l'école et les capacités des employeurs ;
- Renforcer le dispositif de recrutement et de sélection des candidats internes et externes afin d'atteindre le nombre de places ouvertes ;
- Séparer les séquences académiques (projets et formation à distance) des périodes en alternance, avec pour objectif de réduire la charge de travail personnel des apprentis ;
- Renforcer la cohérence entre les matrices de compétences et les maquettes pédagogiques.
- Consolider le règlement des études pour définir la notion de semestre et en indiquant le nombre minimum de semestres à réaliser pour l'obtention du diplôme.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

